

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 25 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 19 juin 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Claire GATTI
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Patrick GIRAUD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	Mme Séverine VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 35 / Représentés : 0

Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – PLAINTÉ POUR VOL DE FLUIDES – CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE ET MANDAT A MAITRE MARTINET BEUNIER

**AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – PLAINTÉ POUR VOL DE
FLUIDES – CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE ET MANDAT A MAITRE
MARTINET BEUNIER**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 4 juin 2020 et relative aux délégations de pouvoir au Président ;
- VU la plainte déposée par la société Hacienda au nom de la CCEDA en octobre 2019 pour vol de fluide sur l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Madame la Présidente rappelle aux délégués, que le conseil communautaire lui a délégué le pouvoir d'intenter au nom de la CCEDA, les actions en justice ou de défendre la CCEDA dans les actions intentées contre elles.

Par conséquent Madame la Présidente propose, suite à la constatation de vol de fluide par une famille sur l'aire d'accueil des gens du voyage en octobre 2019 de :

- Se constituer partie civile,
- Donner mandat à Maître MARTINET BEUNIER avocat spécialiste en droit public afin de défendre les intérêts de la CCEDA dans ses affaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 juin 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT